

ADAPAC

Association Départementale d'Aide à domicile aux Personnes et d'Accompagnement de la Corrèze
29 av de la Garenne Verte 19100 BRIVE TEL.05.55.17.63.90 MAIL. Adapac.aaf@adapac.fr



Notre service d'Assistance

Permettre à toute personne, qu'elle soit handicapée, malade, âgée, dépendante, de vivre normalement chez elle et de se déplacer librement dans toutes les activités extérieures, c'est notre vocation et notre engagement associatif !

L'ADAPAC peut intervenir auprès de vous ou de vos proches, en urgence, ponctuellement ou régulièrement, 24h sur 24h, sur toute la Corrèze, tous les jours y compris les jours fériés.

L'association œuvre depuis 50 ans auprès de personnes fragilisées par l'âge ou le handicap. Aujourd'hui, ses 150 employés de maison et 530 auxiliaires de vie sillonnent la Corrèze pour accomplir un ensemble de missions auprès des personnes âgées dépendantes, des personnes retraités fragilisés, des personnes présentant un handicap temporaire ou permanent, et des personnes malades.

Nos auxiliaires de vie réalisent des missions très variées définies avec vous selon vos besoins :

- Le ménage, le repassage, l'organisation du logement,
- Les courses, la préparation de repas,
- L'aide aux actes essentiels (levers, transferts, habillage, hygiène corporelle)
- L'accompagnement à l'extérieur où vous le souhaitez (véhiculé ou non),
- Le soutien social et l'animation,

L'association propose 2 modes d'intervention : le service d'employés de maison (vous êtes employeur de l'intervenant) et le service d'auxiliaires de vie (vous n'êtes pas employeur de l'intervenant).

L'association recherche pour vous gratuitement et sans engagement tout financement qui pourrait réduire votre participation financière : L'ADAPAC est conventionnée avec le Conseil Général (handicap, dépendance, aide sociale), les caisses de retraites, la Sécurité Sociale, toutes les mutuelles et certaines assurances pour vous permettre de bénéficier de toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Les coordinatrices de l'association peuvent planifier des interventions en urgence et ponctuellement à tout moment, si vous sortez d'une hospitalisation, ou si vos proches ont besoin de s'absenter temporairement ou de « souffler un peu ».

Elles réalisent une première visite à domicile et définissent avec vous l'organisation des interventions souhaitées avant le début de l'accompagnement. Elles réalisent ensuite des enquêtes régulières pour veiller à la qualité des prestations réalisées. Une évaluatrice interne accompagne les auxiliaires de vie dans leurs pratiques.

L'accompagnement à domicile est accessible à tous :

Une fois les aides éventuelles et les réductions d'impôt déduites, l'aide à domicile reste accessible et vous permet de rester chez vous en toute sécurité et de soulager vos proches. Voici les coûts horaires complets avant déductions :

- recours au service prestataire = service d'auxiliaire de vie : l'ADAPAC a établi un prix de revient complet avant déduction des différentes aides et du crédit d'impôt indiqués.
- recours au service mandataire = aide à l'emploi direct d'une employée de maison : l'ADAPAC a établi un prix de revient complet pour s'occuper de tout avant déduction des différentes aides et du crédit d'impôt indiqués. Elle peut également proposer dans ce service des gardes de jour et de nuit qui permettent de limiter le coût des interventions en assurant la présence d'un professionnel chez vous en toute sécurité !

L'ADAPAC est une association bénéficiant de l'agrément qualité ministériel Services à la Personne : elle ne pratique pas de marge commerciale sur les prix proposés, et doit garantir la continuité de son service et la qualification de ses intervenantes.